

Encyclopédie: Bien choisir son chauffage d'appoint

Aux intersaisons, quand le chauffage central n'est pas encore allumé, ou pour chauffer ponctuellement une pièce (salle de bain, chambre, atelier...), le chauffage d'appoint apporte du confort. Mais, comme son nom l'indique, son usage doit rester exceptionnel.

Contents

- Deux grandes familles d'énergies
- Un chauffage adapté à l'usage
- Les chauffages d'appoint électriques
- Les chauffages d'appoint à combustion
- Liens intéressants

Deux grandes familles d'énergies

Les chauffages d'appoint se classent en deux grandes catégories. Les chauffages électriques, qu'ils soient radiants ou soufflants, sont bon marché et pratiques d'usage. Ils se transportent facilement d'une pièce à l'autre et ne nécessitent qu'un faible entretien. Les chauffages à combustion (poêles, chauffage à pétrole...) sont généralement plus chers, plus volumineux et nécessitent presque toujours un conduit d'évacuation des fumées. Ils imposent un entretien régulier pour éviter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

Un chauffage adapté à l'usage

Le premier point à prendre en compte pour le choix d'un chauffage d'appoint est la pièce et l'usage auquel elle est destinée. Ainsi, dans une salle d'eau, il est nécessaire d'avoir une chaleur intense et rapide. Un chauffage électrique radiant (adapté aux pièces d'eau c'est à dire conforme à la norme NFC 15-100) est le mieux adapté. Dans un salon, généralement assez vaste, où la chaleur doit être constante sur une période plus ou moins longue, un chauffage type poêle à bois est conseillé. Dans un atelier ou un garage, on préférera un appareil électrique soufflant.

Pour choisir la puissance, on suivra la règle de 100 W par mètre carré (pour une hauteur sous plafond de 2,5 m).

Les chauffages d'appoint électriques

. Radiateur soufflant mobile : la chauffe est rapide mais peu agréable du fait du courant d'air créé. Ce sont généralement de petits appareils très bon marché à l'efficacité et à la sécurité discutables.

Utilisation : chauffage rapide et de courte durée de petite pièce sèche ou humide (vérifier la compatibilité).

. Radiateur à bain d'huile : ce sont les plus connus des radiateurs d'appoint. Montés sur roulettes, ils se déplacent facilement même s'ils peuvent être très lourds. Le bain d'huile comme les pierres réfractaires (système quasi identique) permet de garder une chaleur constante. Les parois de l'appareil peuvent être très chaudes.

Utilisation : principalement dans les pièces de vie, salon, chambre.

. Convecteur mobile : c'est une résistance qui chauffe l'air, directement. Il y a peu d'inertie et la chaleur se dissipe vite quand le radiateur, équipé d'un thermostat, s'éteint.

Utilisation : pièces de vie de petites dimensions, cuisine, chambre.

. Cheminée électrique : le chauffage est limité. Ce système, comme celui des cheminées à l'éthanol, reste principalement décoratif.

Utilisation : pièces à vivre, salon, salle à manger.

Fichier:Wikiforhome
Chauffage soufflant
d'appoint 1.jpg

Les chauffages d'appoint à combustion

. Les cheminées : autrefois chauffage principal des demeures, les cheminées sont aujourd'hui utilisées comme chauffage d'appoint et chauffage d'agrément. Elles ne peuvent se déplacer... Des inserts peuvent être placés à l'intérieur du foyer afin d'améliorer les performances de chauffe.

Utilisation : salon, salle à manger.

. Poêle à bois : son utilisation est proche de celle de la cheminée. Une installation spécifique par un professionnel est nécessaire.

Utilisation : pièces à vivre, salon, chambre.

. Poêle à gaz ou à pétrole, mobile : il s'agit d'une combustion de pétrole ou de gaz de pétrole liquéfié (GPL). La chaleur est douce et se répartie agréablement dans la pièce. Cependant, ce système peut s'avérer dangereux, du fait des émanations possibles de polluants qui se concentrent dans la pièce. Si le poêle n'est pas relié à une cheminée extérieure, il convient d'aérer régulièrement la pièce. Un entretien rigoureux est également nécessaire. L'installation d'un détecteur de monoxyde de carbone est conseillée. Les chauffages au gaz doivent être conformes à la norme EN 449.

Utilisation : ponctuelle dans un salon ou salle à manger.

Liens intéressants

<http://conseils-thermiques.org> (Association pour la promotion de la maîtrise de l'énergie)

<http://www.quechoisir.org/equipement-de-la-maison/amenagement-chauffage/materiel-de-chauffage> (Conseils et comparatifs de l'association Que choisir ?)

<http://www.ademe.fr> (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)